

Nos tarifs au 01/06/2023

Une adhésion à l'association de 25 € par famille.

A cela s'ajoutent des frais de scolarité de 10 € par personne.

Depuis deux ans, les subventions octroyées par l'Intercommunalité et par la Ville de Saint-Marcellin sont inférieures aux montants demandés, nécessaires à l'équilibre de nos budgets annuels : sur deux exercices financiers, il nous manque environ 37 000 €.

De ce fait, nous ne pouvons plus appliquer les tarifs souhaités par l'Intercommunalité. Nous serons contraints d'augmenter notre tarification de 2022 et nous regrettons cette situation.

Nous vous assurons que nous faisons tout notre possible afin d'assurer pleinement notre mission de service d'éducation musicale.

Le C.A. de la LYRE St-Marcellinoise

Résidents Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

Quotient familial	Pack 1 *	Pack 2 **	Pack 3 ***
0 - 350	273 €	231 €	144 €
351 - 600	321 €	276 €	171 €
601 - 900	372 €	318 €	198 €
901 - 1200	420 €	357 €	225 €
1201 - 1500	468 €	399 €	252 €
1501 - 1800	522 €	444 €	279 €
> 1800	585 €	498 €	315 €

Résidents hors Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

Quotient familial	Pack 1*	Pack 2**	Pack 3***
0 - 1200	501 €	432 €	267 €
> 1200	720 €	612 €	387 €

* le Pack 1 comprend le cours d'instruments, la formation musicale et l'accès à une ou plusieurs pratiques collectives.

** le Pack 2 comprend le cours d'instrument, l'accès à une ou plusieurs pratiques collectives pour les élèves en parcours personnalisé : hors cursus ou en perfectionnement (élèves ayant validé leur 2nd cycle).

*** le Pack 3 concerne l'éveil, l'apprentissage d'un second instrument, ajouté aux packs 1 ou 2 ou la formation musicale seule.

Adhésion et frais de scolarité seuls pour : les élèves inscrits uniquement au chœur d'enfants
 les élèves inscrits uniquement au Big band
 les élèves inscrits en pratique collective seule
 (Orchestre Cadet, Musiques actuelles).